L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 5 DECEMBRE 1849.

Imprimé et publié par HAGNE & WEI[illegible] No. 83 [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS: MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE

Baltimore, 4 décembre.

Congrès.

Chambre des Représentans.—Dans la séance du [illegible] 3 courant, après quatre tours de scrutin pour l'élection d'un orateur, la chambre n'avait pu s'accorder. M. Cobb, qui au dernier [illegible] avait six voix de plus que son concurrent W. R. Winthrop, n'avait pas encore le nombre suffisant de voix pour être élu. Il lui manque encore six voix. Le Maître de Poste Général a recommandé dans son rapport que le port des lettres fût réduit à cinq cents pour tous points des Etats-Unis.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nos liasses de journaux européens, apportées par le Canada, [illegible] nous sont parvenues hier. Les dernières dates de Paris sont du 8 novembre, [illegible] de Londres sont du 9, et de Liverpool [illegible]. Nos dépêches avaient déjà indiqué [illegible] et tenu compte des principaux [illegible] qui se sont accomplis en Europe [illegible] de la dernière semaine. Les détails que nous [illegible] dans les feuilles de Paris [illegible] pas sans intérêt.

[illegible] *Journal du Havre* "M. [illegible] qui a été récemment nommé [illegible] de France à Washington, au[illegible] d'un autre poste, [illegible] aux Etats-Unis. On [illegible] pour le remplacer, de [illegible] longtemps occupé aux [illegible] de consul général, où [illegible] ordre, et où [illegible] souvenirs."

[illegible] crime plat en France. [illegible] la position difficile dans laquelle le président semble [illegible] par suite de la destitution de l'ancien ministère. Il y a évidemment un vice primitif dans la constitution républicaine de la France. Qui signifie, en effet, cette double [illegible] des ministres et du président? [illegible] embarras au gouvernement [illegible] concilier la responsabilité du [illegible] avec celle du cabinet? [illegible]

[illegible]

[illegible] ou la Presse, dans un article [illegible] publie les lignes suivantes:

[illegible]

Jusqu'à ce que l'on abroge la responsabilité des ministres, ceux-ci seront plutôt un rouage inutile et dangereux qu'un élément indispensable de l'administration. [illegible] Voici à ce sujet ce que nous [illegible] dans le *Journal des Débats*:

[illegible] 2 novembre, à deux heures, [illegible] l'Assemblée nationale était réunie en plus grand nombre [illegible] attendant avec une impatience [illegible] le Message du président [illegible].

[illegible] M. le président Dupin [illegible] l'Assemblée a reprendre son ordre du jour [illegible]

[illegible]

Le ministre de la guerre, le général d'Hautpoul [illegible] demande la parole, et au milieu d'un profond silence il donne lecture du Manifeste ministériel. Aucun incident, aucun bruit n'a troublé cette lecture, [illegible]

[illegible]

A quatre heures, la séance était levée.

[illegible]

Voilà donc le sort du nouveau cabinet. Parviendra-t-il à se concilier les sympathies de la majorité? Il est permis d'en douter.

Voici le manifeste ministériel dont il est question dans l'article du *Journal des Débats*. Nous l'empruntons au compte-rendu de la séance du 2 novembre:

DISCOURS DE M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

M. LE PRÉSIDENT.—M. le ministre de la guerre a la parole pour une communication du gouvernement. Marques universelles de curiosité.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre monte à la tribune, et s'exprime ainsi au milieu d'un profond silence:

"Le programme contenu dans le Message de M. le président de la République est assez nettement formulé pour marquer hors de toute équivoque la politique qu'il nous a appelés à suivre.

"Lorsqu'il a bien voulu nous demander notre concours, il avait déjà cru devoir user de son initiative constitutionnelle. Il ne nous sera certes pas défendu de chercher dans les actes du cabinet qui nous a précédés plus d'un exemple de généreux dévouement [illegible] d'une intelligence élevée de ses intérêts.

"Dans la situation qui nous était faite, toute sympathie individuelle devait se taire, ou plutôt se résigner, dans l'adhésion à un témoignage éclatant et solennel d'amitié et de reconnaissance. L'avenir nous était montré, nous avons été convaincus de l'urgence d'y pourvoir. (Chuchotements divers à gauche.)

"Le nouveau cabinet, nos antécédens le disent assez, n'est pas formé contre la majorité de cette Assemblée; au contraire, il développe avec énergie ses principes avoués, elle n'en a et ne peut en avoir d'autres.

"Il faut maintenir l'union de toutes les nuances dans un seul parti, celui de la France à sauver. On y parviendra par l'unité de vues, par la confiance en la force du pouvoir élu au 10 décembre, appuyé sur la majorité de cette Assemblée, enfin par le sentiment impérieux du devoir réveillé partout dans l'esprit des fonctionnaires de l'Etat.

"Tel est le but que nous a conviés à poursuivre avec lui le chef du gouvernement, mettant selon son droit noblement compris, sa responsabilité à côté de la nôtre, dans ce difficile et patriotique effort.

"Paix au dehors, garantie par la dignité qui convient à la France; maintien énergique et persévérant de l'ordre au dedans; administration plus que jamais vigilante et économique des finances de l'Etat (marques d'adhésion au centre); tel est le programme que nous dictent à la fois les intérêts du pays, la confiance de cette Assemblée et la conviction personnelle du chef du gouvernement.

"Au premier rang de nos devoirs nous mettons la protection du travail à tous ses degrés et dans toutes ses formes; nous voulons que le laboureur et l'ouvrier, de plus en plus rassurés sur le lendemain, retrouvent enfin complètement cette confiance qui commence à renaître.

"Mais nous voulons aussi que cette sécurité, se répandant vers les autres régions de la société, y ramène les travaux de l'intelligence et rende à la fortune et au crédit un ressort depuis trop longtemps détendu.

"Le cabinet, en acceptant le fardeau des affaires qu'il ne recherchait pas, a dû compter sur vos sympathies et sur votre appui. Votre raison élevée et votre patriotisme lui donneront ce droit."

M. le ministre descend de la tribune.

A gauche: Comment! c'est là tout? Le ministère n'a pas autre chose à nous dire?

Ce discours, écouté avec une attention marquée par les représentans du centre et de la droite, est suivi d'éclats de rire inqualifiables à l'extrême gauche.

Quelques voix: Silence donc!

Les lettres que nous promet plus bas notre correspondant offriront un vif intérêt à ceux qui se préoccupent des grandes questions à l'ordre du jour. Nous les recommandons d'avance à nos lecteurs, persuadés qu'ils y trouveront de précieux éclaircissemens puisés dans les données théoriques de la science et l'expérience pratique. Notre correspondant comparera sans doute [illegible] les avantages particuliers qu'offrent la canalisation d'une part et la création d'une voie ferrée de l'autre.

Messieurs les Editeurs,

En ce moment où la question des chemins de fer semble devoir être examinée à nouveau, des esprits sérieux se préoccupent de l'avenir que réservent à notre cité la construction des chemins de Jackson et plus tard de la Californie. Sans attendre la réalisation de ces brillantes destinées, n'est-il pas évident que la [illegible] de la navigation des fleuves et rivières tributaires du Mississipi, suffirait pour donner à la Nouvelle-Orléans un élan prodigieux, digne du surnom de *Crescent City*!

[illegible] de cette dernière considération, [illegible] pas le subit accroissement du mouvement maritime et par suite l'augmentation [illegible] ce tribut sinistre que notre port paie chaque année aux terribles écueils de Key-West?

Si donc une question semble importante au [illegible], c'est celle qui, nous affranchissant des écueils de la côte des Florides, aurait [illegible] d'abréger [illegible] de 12 heures, la navigation entre l'Atlantique et la Balise. Certes la traversée de la presqu'île [illegible] est une entreprise digne de [illegible] du commerce et, si vous le trouvez bon, je vais m'essayer sur ce sujet dans un ou deux articles qui, généralisant la question, auront pour but de porter à la connaissance de tous les esprits, auront, je l'espère, pour résultat de démontrer la possibilité de [illegible] entreprise. [illegible] République, et nous sommes [illegible] entrés des derniers dans la lice des nations, [illegible] prouverons que par l'audace et l'habileté pratique de l'exécution nous sommes dignes du premier rang.

Quant à moi, je m'estimerai trop heureux si mon nom peut [illegible] et peut contribuer à doter mon pays de ce magnifique monument.

J. JACKSON.

RÉSIGNATION.—Nous lisons dans l'*Alexandria Republican*, du 1er courant, que le juge King de la Cour Suprême, se dispose à envoyer sa démission au gouverneur. On parle de M. Wm Dunbar comme de celui que le remplacera probablement sur les bancs du premier tribunal de l'Etat. M. Dunbar, dit le *Republican*, est non seulement un légiste distingué, mais un homme plein d'honneur et de probité chevaleresque.

PROJET DE CHEMIN DE FER.—Il est question de construire un chemin de fer entre Jackson, dans l'Etat du Mississipi, et la Nouvelle-Orléans ou un point quelconque sur le Lac Pontchartrain. Ce projet a de nombreux partisans, et une convention doit se réunir prochainement à Monticello pour le discuter sérieusement. Les habitans de l'intérieur du Mississipi désirent vivement la création de cette voie qui les mettrait en communication directe avec notre marché et faciliterait les frais de transport en supprimant le roulage jusqu'au fleuve. Les avantages seraient d'ailleurs réciproques, aussi le projet a-t-il été accueilli avec faveur par les citoyens de la Nouvelle-Orléans, qui enverront des délégués à la convention de Monticello.

L'HON. NATHAN F. DIXON.—Cet honorable citoyen, représentant au Congrès l'Etat du Rhode Island, vient de donner sa démission.

HAVANE ET AMÉRIQUE DU SUD.

Le brick *Selena*, arrivé hier, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 29 novembre. Nous y trouvons quelques nouvelles de l'Amérique du Sud.

Le Congrès de l'Equateur s'est réuni à Quito le 9 octobre. Don Jose Modesto Larrea a été nommé président. Le programme des Chambres n'offrait aucune importance et les esprits étaient uniquement préoccupés de l'élection du président de la république. Les deux principaux candidats étaient le général Elizade et señor Novoa.

Les dernières dates de Lima sont du 12 octobre. Les partisans des généraux Vivanco et Echenique continuent à se faire une guerre acharnée. Ces deux officiers aspirent à la présidence.—Le Congrès a voté une loi qui prohibe le renouvellement du privilège dont jouissait jusqu'à ce moment la Compagnie de Navigation à vapeur.

Les dates de Bolivie sont du 28 septembre. Les frontières de ce pays sont de temps en temps inquiétées par les indiens, mais en somme les habitans jouissent d'une tranquillité parfaite. Le général Belzer est parti de Sucre le 20 pour Potosi.

Les journaux de Valparaiso du 29 septembre ne renferment pas un seul mot sur les affaires politiques du Chili. Le Congrès ne devait se réunir qu'au commencement d'octobre.

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA 2ME MUNICIPALITÉ.—Ce conseil s'est réuni hier soir. Le tableau donné par le trésorier présente une balance de $[illegible] 21 cts. Lecture est faite de plusieurs pétitions qui sont référées aux comités. La résolution autorisant le voyer à faire un contrat pour numéroter les maisons de la municipalité a été adoptée. Après avoir réglé plusieurs affaires sans importance le Conseil s'est ajourné.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le grand jury a siégé hier et a trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre dans les affaires suivantes: Auguste Pino, pour meurtre avec circonstances atténuantes; Jas. F. Murray et Patrick Cohen pour tentative de vol avec effraction, Ralph Simpson pour un délit semblable, Gibson alias Pierre Conrad pour avoir volé un cheval, Georges Hughes pour vol. Le jury a trouvé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre contre Wm Blakely, J. Blakely, Hugh Haszlet, Wm Harris et Samuel Smith, tous accusés de vol. La cour s'est ensuite occupée d'affaires civiles. Son honneur a rendu une décision relative à l'opposition enregistrée contre le tableau estimatif des assesseurs dans l'affaire de la Municipalité No Un, demandant l'ouverture de la rue Esplanade. La décision homologue le tableau et rejette les oppositions.

UN PAUVRE RICHE.—Le capitaine Youens a arrêté hier un aveugle qui mendie ordinairement à l'encoignure des rues St-Louis et Royale. Cet individu a été signalé à la police comme un imposteur possédant des propriétés à *Greenville* évaluées à une somme considérable.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier enquête sur le corps d'un nègre nommé Lucas, appartenant à M. Perkins. Il était engagé à bord de la goëlette Adèle et s'est asphyxié accidentellement en allumant du feu de charbon dans la cabine de ladite goëlette.

—Un mandat d'amener a été lancé hier par le recorder Genois contre John Cavenagh, accusé d'avoir volé un couteau évalué $7.

VOL.—Thomas Fitzgerald et John McNamara ont comparu hier devant le recorder Genois, sous l'accusation de s'être introduits lundi soir dans l'Hôtel Ravenna, situé à l'encoignure des rues Canal et Levée, et d'avoir forcé cinq malles appartenant à des voyageurs. Les accusés ont été envoyés devant la 1re Cour de District.

—Le recorder Genois a dû juger hier un nombre considérable d'individus arrêtés pendant la nuit précédente, pour rixes, assauts et batteries, et autres délits semblables.

—Un voleur s'est introduit lundi en plein jour dans le magasin de M. Blake et a enlevé une somme de $[illegible] dont 5 doublons, en forçant un tiroir de coffre fort. Un nommé Daniel Wilson a été arrêté sous l'accusation d'avoir commis ce vol et incarcéré en attendant son examen.

HAÏTI.—Des nouvelles de Jacmel, Haïti viennent d'être reçues à New-York. L'empereur Soulouque s'occupait activement à organiser sa noblesse noire. Il crée avec une admirable célérité ducs, comtes et marquis. Les princes foisonnent; ils portent les noms de tous les fruits connus dans l'île et de toutes les excellentes confitures qui s'y fabriquent. Le prince de l'Abricot fraternise avec le comte du Coing, et le marquis de la Marmelade avec le vicomte de la Goyave. Les habitans d'Haïti, naguère républicains, aujourd'hui les très humbles sujets de Sa Majesté Impériale, rient beaucoup de la folle équipée de leur maître.

LE MINISTERE.

Le supplément du *Moniteur* publie ce qui suit:

"Le président de la République décrète ce qui suit:

"Art. 1er—La démission des ministres est acceptée.

"2—Sont nommés ministres:

"M. le général D'Hautpoul, à la guerre;

"M. de Rayneval, aux affaires étrangères;

"M. Ferdinand Barrot, à l'intérieur;

"M. Rouher, à la justice;

"M. Bineau, aux travaux publics;

"M. Parieu, à l'instruction publique et aux cultes;

"M. Dumas, à l'agriculture et au commerce;

"M. Achille Fould, aux finances;

"M. le contre-amiral Romain-Desfossés, à la marine;

"M. le général D'Hautpoul est chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères.

"Fait au palais de l'Elysée-National, le 31 octobre 1849.

"*Le président de la République,*

"LOUIS NAPOLEON BONAPARTE."

FRANCE ET MAROC.

Une correspondance de Toulon nous apporte, dit la *Presse*, des détails circonstanciés sur notre différend avec le Maroc.

On se rappelle que la frégate la *Pomone* était partie il y a plus d'un mois de Toulon, accompagnée du *Dauphin*, pour aller au Maroc rendre les saluts que l'empereur devait nous faire en réparation des griefs que nous lui imputions.

Arrivée sur la rade de Tanger, la *Pomone* fut obligée, par suite d'un arrangement pris entre Tanger et l'Espagne, de faire une quarantaine de 15 jours.

Chaque jour, pendant cette quinzaine, on s'attendait à voir la ville saluer le pavillon français. Mais, soit que M. Dechasteau, notre consul, eût été trompé sur les intentions de l'empereur, soit qu'il se fût fait des illusions, les quinze jours se passèrent dans le *statu quo* le plus parfait.

La quarantaine écoulée, le commandant de la *Pomone*, M. Lebarbier de Tinan, communiqua avec M. Dechasteau, et, à la suite de sa conférence avec notre consul, il envoya un *ultimatum* auquel il devait être répondu dans un délai de dix jours.

L'*ultimatum* demandait:

1° Le salut du pavillon sur tous les points du Maroc où nous entretenons des agens officiels;

2° La mise en liberté du courrier incarcéré par ordre de l'Empereur;

3° La garantie qu'à l'avenir nos courriers ne seraient plus arrêtés.

La dépêche envoyée à Fez, la *Pomone* ayant besoin de faire du charbon, se rendit à Cadix. Là, malgré la quarantaine de Tanger, les autorités espagnoles prétendirent, non seulement lui imposer une nouvelle quarantaine, mais même lui en interdire l'entrée de la rade. M. Lebarbier de Tinan ne tint pas compte de ces exigences, fit son eau et son charbon, et revint sur la rade quatre jours de plus qu'il ne s'était proposé.

Après avoir ainsi constaté ses droits, la *Pomone* revint à Tanger. Le délai fixé par l'*ultimatum* expirait le 22. Le 21 au soir, après avoir, comme on voit, assez longtemps abusé de notre patience, l'Empereur fit savoir que le courrier arrêté était mort en prison, qu'il consentait à faire saluer notre pavillon, mais qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité des courriers.

Cette réponse ayant été jugée insuffisante la *Pomone* détacha à terre quatre embarcations pour prendre les agens français, les nationaux et les personnes placées sous la protection du consulat. On a vu, par les journaux anglais [illegible] toutes ces personnes étaient arrivées à Gibraltar. Elles y attendront le retour du *Tonare*, qui a porté à notre gouvernement les nouvelles que nous venons de résumer.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Toulonnais*:

"Un bâtiment à vapeur la *Chimère* est arrivé en courrier de Civita-Vecchia, ayant à bord 175 passagers militaires.

"Il paraît que tout est encore dans le *statu quo* à Rome. Nos troupes sont impatientes de quitter ce malheureux pays.

"La *Chimère* a quitté Civita Vecchia le 1er novembre.

"Le bâtiment à vapeur le *Tonare* est arrivé de Tanger d'où il est parti le 25 octobre, avec des dépêches pour le gouvernement. Ce bâtiment a été tenu en quarantaine partout où il s'est présenté, aussi bien au Maroc que dans divers ports espagnols.

"Point de nouvelles de l'escadre de la Méditerranée. Il y a déjà quinze jours que ces forces navales ont quitté le mouillage des îles d'Hyères, et l'on n'est pas encore positivement fixé dans le public sur leur destination."

On annonce que l'escadre de la Méditerranée se dirige en ce moment vers le Maroc.

—Le général Klapka, l'illustre défenseur de la forteresse de Comorn, est à Paris. Il repart ce soir pour Hambourg, où il se propose de fixer son séjour.

—M. Duchâtel vient d'arriver à Paris pour y passer l'hiver.

—On lit dans la *Patrie*:

"Le gouvernement vient, dit-on, de donner l'ordre à une de nos frégates à vapeur de se rendre à Portici, pour se mettre à la disposition de N. S. P. le pape qui paraîtrait disposé à retourner immédiatement dans ses Etats, et irait débarquer à Civita-Vecchia."

—La commission de l'indemnité coloniale a terminé aujourd'hui ses travaux. M. Fourtanier a été nommé rapporteur.

Le projet présenté par le gouvernement a reçu de nombreuses modifications. Au lieu de 576,000 fr. demandés pour vacation à accorder aux fonctionnaires coloniaux pendant trois ans, la commission a substitué un traitement fixe. Ce traitement sera payé par douzième des sommes liquidées; les trois derniers douzièmes ne seront reçus qu'après la liquidation complète.

Les traitemens s'élèveront ensemble à la somme de 179,000 fr. pour la liquidation entière.

La commission a adopté ce mode afin d'éviter les lenteurs que faisait redouter le mode présenté par le ministre de la marine.

Elle n'a pas voulu admettre non plus les émolumens élevés qui étaient alloués par le projet de loi aux fonctionnaires coloniaux, qui, selon elle, reçoivent déjà des salaires considérables.

—On écrit de Constantine:

"Les nouvelles qui nous arrivent de la colonne expéditionnaire, commandée par le général Herbillon, font pressentir que des combats ont déjà été livrés. Le général a demandé 200,000 cartouches qui ont été expédiées il y a cinq jours; on a envoyé aussi des obus et autres projectiles, et il est probable qu'on attendait l'arrivée des munitions pour commencer l'attaque de trois villages que les Arabes ont fortifiés en élevant des murailles construites moitié en pierres et moitié en troncs de palmiers renversés les uns sur les autres.

"Le premier courrier nous apportera des détails précis sur le résultat des opérations militaires.

"Le *Sirocco* souffle tous les jours, et aussi les malades sont très nombreux. On vient d'établir une ambulance à Milah, et une autre à Bathna, dans la magnifique forêt de cèdres, qui se trouve à quatre lieues de cette ville.

"L'arrivée à Constantine du fameux Mohamed-ben-Azzedin, est un fait qui aura une haute importance pour la pacification d'une partie de l'Algérie. Le schérif Kabyle a fait son entrée dans la ville, le 19 du courant, à deux heures de l'après-midi. Il était escorté de quinze à vingt cavaliers arabes montés de magnifiques chevaux et armés de leur yatagan et d'un long fusil.

"Ben-Azzedin est un homme d'une forte corpulence et d'un âge peu avancé. Il a été reçu au palais par le général de Salle, et une foule d'Arabes et d'Européens se pressait nombreuse autour de ce personnage influent.

"Une mortalité effrayante a fait fuir du malheureux village d'El-Arouch le petit nombre d'habitans qui s'y trouvaient encore. On ne parle plus maintenant du village de Robertville, et il n'y a que quelques anciens colons qui résistent à l'influence de la maladie."

—L'*Univers* nous apprend en ces termes que l'ordre des Dominicains vient d'être officiellement réinstallé à Paris:

"A Paris, il y a soixante ans, de saints religieux, des enfants de sainte-Thérèse, et avec eux de glorieux pontifes, furent égorgés aux pieds des autels. Les bourreaux croyaient tuer la foi et exterminer dans la personne de ces prêtres toute famille spirituelle.

"Les confesseurs et les martyrs de 1792, les généreuses victimes massacrées aux Carmes, s'endormirent dans le Seigneur avec la certitude de léguer ce sanctuaire à des successeurs de leur race. Mgr. l'archevêque de Paris vient d'exécuter le testament des saints. Il a voulu que le jour où l'église célèbre la fête de saint Charles Borromée, ce grand restaurateur de la famille au XVIe siècle, fût celui où, sous les yeux de la révolution, il planterait de sa main l'ordre de Saint-Dominique dans les mêmes lieux où la révolution avait extirpé l'ordre des Carmes [illegible] lustres auparavant.

"La cérémonie de l'installation a été des plus touchantes. Mgr l'Archevêque a rappelé l'histoire de ce tabernacle béni autour duquel ont laissé tant de traces la prière et la science, que les martyrs de la foi ont consacré de leur sang, et que garde le cœur du martyr de la charité, son glorieux prédécesseur. Ce cœur, s'est écrié notre pontife, appelle mon cœur. Et puis, dans l'effusion de la plus tendre charité, il s'est tourné vers le révérend Père Lacordaire, assis à sa droite, et vers les Frères-Prêcheurs, pour leur confier solennellement le soin de garder ces trésors et de les faire fructifier.

"La grand'messe a aussitôt commencé. C'était un spectacle bien consolant, que celui de voir nos augustes mystères, le grand sacrifice de la Rédemption des hommes, répondre, comme un écho de pardon et de paix, par des lèvres de moines, à la fusillade qui jonchait de moines les parvis de ce temple à la fin du dernier siècle. Nous avons vu revivre parmi nous, en famille et en corps, des types que nous ne connaissions presque plus que par les toiles de Fra' Angelico Fiesole.

"Après l'évangile, le R. P. Lacordaire est monté en chaire pour remercier le prélat et recevoir de ses mains une part de son fardeau. Il a montré les sources mystérieuses de la famille spirituelle dans le dogme de la sainte Trinité; il en a indiqué le symbole dans la famille temporelle, par quelques mots qui ont vivement impressionné l'auditoire; il en a fait voir les fondemens et la nécessité dans la nature même de l'amour et dans le besoin que nous avons d'être secourus et aimés.

"L'espace nous manque pour analyser dignement la partie de son discours où il a déclaré qu'il acceptait l'héritage qui lui était confié; ses paroles portaient avec elles-mêmes dans les âmes la conviction qu'il le féconderait pour la vie éternelle. Nous l'avons profondément éprouvée nous-même, cette conviction, en assistant à cette solennité où notre archevêque et les enfans de saint Dominique ont officiellement inauguré le retour des ordres religieux dans la capitale de la révolution, en pleine révolution, dans des murs où la révolution signala ses débats par le martyre de quelques pauvres religieux."

ITALIE.

ROME, 27 octobre.—On écrit au *Statuto*:

"Le blocus du Ghetto a cessé à minuit. Notre gouvernement rejette la responsabilité des mauvais traitemens infligés aux israélites, sur les agens des autorités françaises, et celles-ci la renvoient à la police pontificale. On dit qu'hier, M. de Corcelles, voyant enfin qu'on dépassait toutes les bornes, a pris des mesures pour faire cesser la vessa.

"On assure que M. de Corcelles est en ce moment dans les meilleurs termes avec les éminentissimes, que celles-ci sont enchantées et ont reçu l'assurance des excellentes dispositions du gouvernement français.

"Il est certain que la cour de Portici a déclaré que le Saint-Père rentrera immédiatement à Rome si l'Assemblée française approuve le *Motu proprio* du 12 septembre.

"La députation de la chambre de commerce est partie hier pour Portici."

TURIN, 2 novembre.—On lit dans la *Concordia*:

"Depuis quelques jours on parle d'une nouvelle crise ministérielle. Les bruits qui ont cours à cet égard prennent de la consistance, et il se manifeste une certaine inquiétude dans le monde politique. On assure que le général Bava, découragé par l'opposition d'une camarilla aristocratico militaire bien connue, a donné sa démission.

"On ajoute que les ministres Galvagno, Demargherita et Mameli ont aussi donné leur démission quand ils ont su que celle du général Bava avait été acceptée. Nous louons les ministres du sentiment de solidarité qui les lie au ministre de la guerre, dont ils ne se sont jamais montré les amis bien chauds, mais dont ils apprécient l'expérience, la droiture militaire et l'aptitude au travail. Voudrait-on renouveler la comédie ministérielle de Madrid? En vérité, on parle de noms tels, qu'à Turin comme à Madrid, Narvaez et les ministres sortans devraient passer pour un présent du ciel."

On lit dans la *Gazette piémontaise*:

"Le 31 octobre, M. Lucien Murat, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près notre cour, a eu l'honneur de présenter à S. M. ses lettres de créance, et M. Sain de Bois-le-Comte ses lettres de rappel.

"Le 23 du même mois, M. le comte de Reedern a eu l'honneur de présenter ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse."

—On lit dans le *Risorgimento*:

"Le Piémont pourrait être un Etat des plus florissans. Nous avons un souverain pour qui la conservation du Statut est une question d'honneur personnel, et de respect pour la mémoire vénérée de son père; nous avons un ministère dont les intentions, pleinement et largement constitutionnelles, ne sont un secret pour personne; nous avons un projet éloigné de tout ce qui doit corrompre et faire périr les institutions libérales. Que nous manque-t-il donc? Une majorité parlementaire pénétrée de l'esprit du temps et des devoirs de sa mission, s'attachant aux questions vitales. Avec une telle majorité parlementaire, le Piémont ne pourrait que prospérer."

PALERME, 20 octobre.—On écrit au *Nazionale*:

"Les arrestations et persécutions prennent ici des proportions épouvantables. Il semble que la police de Palerme veuille rivaliser avec celle de Naples et la surpasser. Dernièrement on a arrêté en plein jour, sur la place Saint-Dominique, et conduit en prison, le prince Antonio Pignatelli, l'avocat Jean Mairi, ex-député au parlement, M. Verzosa di Grachi, les typographes Meil et Farini, et plusieurs autres personnes de marque ont été jetés en prison.

"Le 6 octobre, jour de la fête du prince héréditaire, on a publié et répandu une *protestation des Siciliens*, dont il a été remis copie à tous les consuls des puissances étrangères.

"Il a été publié hier trois décrets qui proclament la semi-indépendance de l'administration civile de Naples, une consulte à l'écrime avec sept conseillers; Filangieri, le lieutenant-général provisoire avec un ministre secrétaire à ses ordres."

NAPLES, 22 octobre.—On écrit à la *Legge*.

"La persécution s'étend dans les provinces; on ne peut plus compter les arrestations. Le marquis Girolamo Sagariga, ex député du district de Bari, et M. Gaetano Giardini, ex-député d'Aquila, ont réussi à s'échapper.

"Le royaume est un désert; tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes et intelligens est en prison ou gémit dans l'exil. Les Poerios sont traités horriblement; le pauvre Carlo Poerio a été mis au secret au château de l'Œuf. L'écrivain Francesco Trinchera a été jeté avec les voleurs et les assassins dans les souterrains de la Vicaria."

LE DIFFEREND TURCO RUSSE.

On lit dans la *Patrie*:

"Nous avons reçu hier d'une Note énergique que l'Empereur de Russie aurait fait adresser à l'Angleterre, à la nouvelle des ordres donnés à la flotte anglaise.

"Dans cette Note, l'Empereur proteste contre cette démonstration hostile en pleine paix et contre le droit que s'arroge l'Angleterre de s'immiscer dans une affaire qui ne regarde que la Russie et la Sublime Porte.

"Quant aux difficultés que cette affaire peut soulever, l'interprétation du traité existant entre ces deux puissances n'appartient qu'à elles seules, et l'Angleterre y doit rester complètement étrangère.

"Tel est en substance le fond de la Note.

"Nous pouvons ajouter à cette nouvelle les détails suivans:

"L'Empereur aurait signifié à Fuad-Effendi qu'il pouvait considérer dorénavant sa mission auprès de lui comme terminée; que d'ailleurs sa présence à Saint-Pétersbourg était une violation d'une convention établie entre la Porte et la Russie, d'après laquelle le Sultan ne pouvait envoyer d'ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg sans en avoir préalablement informé la chancellerie russe;

"Que lui, Empereur Nicolas, dans un sentiment d'amitié et de bon voisinage, avait bien voulu fermer les yeux sur cette infraction, et accorder une audience d'honneur à l'envoyé extraordinaire du Sultan, mais que, du moment où celui-ci avait cru devoir faire appel à l'intervention de la France et de l'Angleterre, ces bonnes dispositions envers la Sublime-Porte devaient naturellement être changées, et que dorénavant les communications de l'envoyé turc avec lui n'auraient plus lieu que par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères."

On lit dans la *Patrie*:

"Des nouvelles du 24 de Saint-Pétersbourg sont arrivées aujourd'hui, annonçant que l'empereur Nicolas, en apprenant que l'ordre avait été donné à la flotte anglaise de cingler vers les Dardanelles, a montré du mécontentement profond.

"Il a fait, assure-t-on, rédiger par le comte de Nesselrode une note énergique adressée au gouvernement anglais."

On lit dans un journal du soir:

"On a des nouvelles de Malte, du 2 octobre, qui annoncent que l'escadre anglaise doit rallier l'escadre turque, et que sir William Parker prendra le commandement des deux escadres combinées; elles entreront en mer si la Russie déclarait la guerre à la Porte."

ROME.

Dans le sommaire des avis européens apportés par le *Canada*, que nous transmettait une de nos dernières dépêches télégraphiques, on a du lire que le pape s'ait retourné à Rome le 1er novembre. Cet événement était pressenti comme l'indiqueraient les lignes suivantes que nous emprunterons à un des principaux journaux de Paris:

"Le prochain retour du Pape à Rome est généralement admis comme très probable par les correspondances des journaux de Florence et de Turin. Nous remarquerons en outre que cette nouvelle devient presque officielle par la publicité que lui donne la *Gazette de Bologne* du 30 octobre, feuille soumise à la censure et rédigée sous l'inspiration du légat pontifical, monsignor Bedini. Ce journal assure même que le retour du Pape aura lieu dans la première quinzaine de novembre. Il ajoute que la garnison française de Rome sera relevée par les troupes de la même nation qui ont occupé jusqu'ici les cantonnemens extérieurs.

"Le commandement des troupes romaines, qui avait été exercé jusqu'à présent par un général français, passe désormais aux chefs militaires du gouvernement pontifical. Le ministre de la guerre, prince Odelcaschi, désignera un commandant en chef parmi les officiers généraux romains. Cette mesure a été publiée par un ordre du jour du 27 octobre.

"On disait à Rome, le 29, selon les correspondances italiennes, que les puissances intervenantes avaient conjuré le Pape d'éloigner le cardinal Antonelli, son premier ministre. On ajoute que monsignor Fornari, nonce du Pape à Paris, serait nommé cardinal et ministre d'Etat en remplacement du cardinal Antonelli. On disait encore que deux des cardinaux de la commission suprême de gouvernement, le cardinal della Genga et le cardinal Vannicelli seraient remplacés, avant le retour du Pape, par les cardinaux Bernetti et Lambruschini. Une seule considération semble avoir motivé ces bruits de changements, c'est le peu de succès qu'ont obtenu auprès de l'opinion publique les membres actuels de la tâche, à la vérité très difficile, qu'ils avaient à remplir pour débrouiller le chaos politique et administratif où le régime républicain avait plongé l'Etat."

RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 27 octobre, à la *Patrie*:

"Le bruit avait couru que le czar, en apprenant que la flotte se dirigeait du côté des Dardanelles, était entré dans une violente colère, et qu'il avait fait signifier à Fuad-Effendi qu'il pouvait considérer sa mission comme terminée.

"Aujourd'hui, nous sommes à la paix.

"Voici ce qui est arrivé:

"Un courrier, parti le 15 de Paris, est arrivé ici porteur de dépêches annonçant que les ordres donnés aux flottes française et anglaise étaient le résultat d'un malentendu, et que, d'ailleurs, ces ordres avaient été donnés avant que l'on sût que Fuad-Effendi avait été reçu par le czar.

"Le czar a déclaré qu'il comprenait les raisons exprimées dans ces dépêches, mais en même temps il a chargé M. de Nesselrode de faire connaître sa résolution à l'Angleterre.

"Voici le sens de cette communication:

"L'empereur n'admet pas qu'aucune puissance ait à s'immiscer dans un différend avec la Porte, pas plus dans ceux qui concernent la Valachie et la Moldavie. Les mesures prises dans l'intérêt de ces provinces doivent rester en dehors du contrôle des puissances occidentales.

"Quant aux réfugiés, le czar demande qu'ils soient internés ou dans l'île de Candie, ou sur d'autres points du territoire turc où il serait facile de les surveiller. Si quelques uns d'entre eux veulent aller en France ou en Angleterre, qu'on les laisse partir, le czar fermera les yeux. Néanmoins, il ne dissimule pas qu'il y a là un péril, car soit en Angleterre, soit en France, les réfugiés ne manqueront pas de préparer de nouveau la possibilité d'une révolution.

"Il faut qu'une surveillance spéciale soit exercée sur les Polonais, que le czar n'appelle que "des sujets révoltés."

"Ceux des réfugiés qui ont embrassé l'islamisme seront une des difficultés de l'arrangement, car l'empereur veut qu'on les traite comme des prisonniers, et que, sous aucun prétexte, ils ne soient employés dans des fonctions actives.

"Une condition fort grave, et qui cependant ne paraît pas devoir rencontrer d'obstacles, c'est celle qui concerne l'occupation de la Moldavie et de la Valachie. On sait que le traité de Balta Liman ne permet pas au czar d'avoir plus de 10,000 hommes dans ces provinces. Eh bien! la note dit que, pour cet hiver, le chiffre des hommes de l'occupation sera élevé à 40,000.

"La seule garnison de Bucharest aura 10,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie. L'avant-garde du corps d'armée russe cantonné en Bessarabie sera portée jusqu'à la ligne du Pruth. Yassi sera occupé, comme Bucharest, par une forte garnison, qui se ralliera naturellement avec le corps d'armée cantonné en Bessarabie.

"Comme compensation de ces mesures exceptionnelles et transitoires, la Turquie pourra augmenter de son côté les garnisons qui sont sur les bords du Danube, de Widdin à Silistrie.

"Tel est le résumé des conditions imposées. Les ambassadeurs des diverses puissances en sont informés."

On écrit de la frontière de Pologne, le 28 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Les complications politiques pourraient bien ne pas être aussi près de leur solution que voudraient le faire croire quelques journaux; du moins les immenses approvisionnements accumulés pour l'armée de Pologne donnent-ils à penser que cette masse énorme pourrait bien être de nouveau précipitée vers le Sud. Tous les magasins sont disposés le long de la frontière de la Galicie.

"En outre, tout le corps d'armée qui devait hiverner dans le nord de la Pologne, dans le gouvernement d'Augustowo, a reçu contr'ordre, et est venu s'établir en deçà de la Vistule, non loin du chemin de fer de Cracovie. Les troupes se trouvent continuellement prêtes à se mettre en marche.

"Autre nouvelle importante. L'ordre vient d'être donné de fortifier un certain nombre de villes polonaises sur la frontière prussienne. On commencera par Kalisch."

AUTRICHE.

VIENNE, 21 octobre.—On lit dans le *Lloyd*:

"Le conseil des ministres a décidé hier que la peine de mort en Hongrie ne serait plus appliquée aux crimes purement politiques. Un courrier en a porté la nouvelle à Pesth. Les procès contre les individus compromis n'en seront pas moins continués et terminés. Il sera formé certaines catégories."

On lit dans la *Réforme allemande*:

"Le bruit se répand ici que l'empereur a suspendu l'exécution de tout arrêt de mort. Cette nouvelle semble [illegible] digne de foi. Quatre individus viennent encore d'être condamnés à la peine capitale, à Pesth, et de nouveaux personnages paraissent chaque jour devant le tribunal.

"La faute de la France, à qui les exécutions en Hongrie fournissent un texte d'opposition très facile, attire l'attention du ministère, qui s'est occupé hier de savoir s'il ne faudrait pas appliquer aux délits des journaux les lois d'exception dans toute leur rigueur.

"On vient de suspendre le journal démocratique le *Telegraphe*, et l'on s'attend au même sort pour le *Temps*, qui fait de l'opposition contre le gouvernement.

"La réhabilitation des jésuites dans la plupart des localités où ils avaient été établis est actuellement hors de doute. Vienne seule ne reverra pas pour le moment les révérends pères liguoriens."

On écrit à la *Gazette de Breslau*:

"Le feldzeugmeister Haynau est parti hier de Vienne pour Pesth. Il s'était fait précéder d'un courrier ordonnant de surseoir à toute exécution capitale jusqu'à son retour.

"Aujourd'hui, le bruit se répand que le ministère a résolu de suspendre les exécutions.

"Il est certain que le comte Gyulay quitte le ministère de la guerre, trouvant ce poste trop amoindri par suite des récentes dispositions qui réservent à l'empereur lui-même la direction des affaires importantes de ce ministère.

"Le dernier numéro de la *Gazette de Pesth* contient encore quinze nouveaux jugemens, mais la peine la plus sévère qui s'y trouve prononcée est celle de quatre ans de travaux forcés dans les retranchemens.

"On assure que tous les bureaux de poste de la monarchie ont reçu l'ordre d'exercer le contrôle le plus sévère sur toutes les lettres envoyées de l'intérieur à l'étranger.

On écrit au même journal:

"La nouvelle étant arrivée de Saint-Pétersbourg que S. M. l'empereur Nicolas consentait à ce que les chefs polonais et magyars fussent détenus par la Porte, dans des forteresses, comme prisonniers d'Etat, M. Mussurus, envoyé de la Porte, a été reçu en audience par S. M. l'empereur d'Autriche. M. Mussurus a présenté à l'empereur une lettre du sultan contenant l'offre ci-dessus mentionnée.

"En conséquence, tous les chefs d'insurgés inscrits sur une liste qui sera présentée au Divan par les ambassadeurs de Russie et d'Autriche seront détenus dans des forteresses turques où les gouvernemens d'Autriche et de Russie pourvoiront à leur entretien.

"Les autres réfugiés seront amnistiés, ou bien ils recevront la permission de se rendre en Angleterre ou en Amérique."

ANGLETERRE.

Le *Sultan*, de la Compagnie orientale, est arrivé le 6 à Southampton de Constantinople. On prétend que Kossuth et quelques-uns de ses compagnons se trouveraient à bord de ce bâtiment, mais le capitaine n'avait pas entendu parler d'eux à Constantinople. Les flottes anglaise et française, étaient, au dire du capitaine, en route pour les Dardanelles.

Les vaisseaux envoyés à la recherche de l'expédition de sir John Franklin, sont enfin arrivés dans un port d'Angleterre, Scarborough, près de York.

Plusieurs extraits de lettres particulières nous ont été communiqués, dit le *Standard*. En voici un extrait:

"Nous sommes sortis des glaces le 25 septembre dernier; nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur le sort de sir Franklin.

"Le capitaine Ross, accompagné d'une escorte de matelots, a fait une excursion à l'ouest, le long des côtes de Somerset; il a fait un trajet de 200 milles et a été absent des vaisseaux pendant 40 jours sans recueillir le plus léger indice. Nous avons perdu quatre hommes pendant notre séjour à Port-Léopold."

On lit dans le *Standard*:

"Le capitaine sir James Ross s'est rendu hier à l'Amirauté et a eu une entrevue avec les membres du bureau. Le brave capitaine paraît un peu fatigué des suites de son périlleux voyage, mais il est toujours animé de cette énergie qui l'a toujours caractérisé. Nous avons appris que son opinion bien arrêtée est que ni sir John Franklin ni aucun de ses compagnons ne peuvent être à l'est d'aucun pays navigable des régions arctiques et que s'il reste quelque chance pour le salut de ceux qui ont fait partie de l'expédition, on ne peut espérer les trouver qu'à l'ouest, et on n'apprendra de leurs nouvelles que par la colonie de Mackenzie ou par la Russie, du vaisseau *Plover*, sous la conduite du commodore Moore.

"Sir James Ross a traversé plus de 250 milles sur la glace, dont les berges sont d'une hauteur effrayante, bien plus élevées qu'aucune de celles qu'il avait vues jusque-là. Il a pû pénétrer jusqu'à l'endroit où se trouvent les débris de la *Fury*. Il y a laissé une grande quantité de provisions. Ce voyage de sir James Ross à travers les régions inconnues, est une chose extraordinaire, mais il est malheureux qu'il n'ait abouti à aucun résultat satisfaisant.

"Le capitaine, les officiers et l'équipage ont toujours vécu dans la plus parfaite harmonie, et tous ont été animés du sentiment philanthropique qui faisait le but de l'expédition. Pendant tout le cours de ses recherches, le capitaine Ross n'a pas rencontré un seul Esquimaux.

"L'Amirauté a envoyé deux steamers pour amener à Wolwich les deux navires l'*Entreprise* et l'*Investigator*; il a donné également ordre de faire venir de Kirkaldy le maître du baleinier *Adire*, dont il a été parlé."

ESPAGNE.

MADRID, 30 octobre.—*Réunion préparatoire des chambres.*—On lit dans le *Heraldo*:

"Hier, à une heure après midi le congrès a tenu, conformément au règlement, sa réunion préparatoire.

"Le fauteuil a été occupé par M. le comte de Fabraque, en sa qualité de premier député inscrit sur la liste dont il a été donné lecture. Le congrès reçut ensuite communication du décret royal de convocation, et l'on procéda immédiatement à la constitution du bureau, ainsi composé: M. Jose Alonso, doyen d'âge, président; MM. Bedman, Beldo et Alfaro, les plus jeunes des membres de l'assemblée, secrétaires.

"Il fut ensuite donné lecture du décret royal qui nomme le président et le vice-président du sénat, et d'une communication où il est annoncé que l'ouverture des cortès se fera par commission.

"Ces travaux préliminaires terminés, la séance a été levée et renvoyée à aujourd'hui, deux heures après midi."

On lit dans la *Gaceta de Madrid*:

Sénat.—Réunion préparatoire du 29

"La séance est ouverte à une heure. M. Perez de Castro, doyen d'âge, occupe le fauteuil. Les secrétaires sont MM. Quinto et le comte de la Vega del Pozo, les deux plus jeunes membres de l'Assemblée.

"On donne immédiatement lecture de la liste des sénateurs présens dans la capitale, au nombre de 141.

"On lit ensuite les communications suivantes du gouvernement:

"1o Le décret royal de convocation;

"2o La nomination de M. le marquis de Miraflores, comme président du sénat, et de MM. le prince d'Anglona et le duc de Veragua comme secrétaires.

"M. le président d'âge invite le marquis de Miraflores à occuper le fauteuil de la présidence.

"On annonce qu'on va tirer au sort la députation d'honneur et le message.

"On lit une communication du gouvernement par laquelle S. M., en vertu de l'article 31 de la Constitution, a ordonné que l'ouverture des cortès aurait lieu le 30 par commission, chacun des deux corps législatifs devant se réunir dans son palais respectif.

"M. le président: Conformément à la communication antérieure, le sénat se réunira demain à 7 heures et demie.

"La séance est levée à deux heures."

On lit dans le *Heraldo*:

Nous croyons que les candidats pour le bureau définitif de la chambre des députés sont les suivans:

"Président: M. Mayans.

"Vice-présidents: MM. Gonzalès Romero, comte de Wisahermosa, Zaragoza, Vahey.

"Secrétaires: Beldy, Alfaro."

On lit dans le *Clamor publico*:

"M. Mayans est décidément le candidat du gouvernement et de la majorité, à la présidence du congrès. On assure que M. Mon a nettement refusé de recevoir cet honneur des mains du ministère, déclarant qu'il désirait rester dans une position indépendante.

"Il circulait des bruits fort graves dans la salle des Conférences. Amis et adversaires reconnaissaient que le ministère est blessé mortellement par la question du palais. La démission de MM. Pinoberinuso, Hijar et Malpica, était regardée comme un coup mortel pour mettre dans l'embarras ce pauvre marquis de Pidal; déjà assez préoccupé des moyens de sortir du labyrinthe où il se trouve.

"Hier soir, la majorité avait été convoquée à la direction des mines. Aucun des chefs ne se rendit à l'appel, et le nombre des députés était si faible que d'un commun accord, la réunion fut dissoute sans qu'il fût dit un seul mot de l'objet de la convocation.

"Le général Concha, capitaine-général de la Catalogne, est arrivé hier à Madrid. Le jour même il a rendu visite à tous les membres du cabinet."

PORTUGAL.

LISBONNE, 20 octobre.—On lit dans le *Daily News*:

"Le bateau à vapeur le *Pacha* est arrivé à Southampton. Les nouvelles qu'il apporte sont résumées dans la lettre suivante de notre correspondant.

"Le baron de Lagos vient d'arriver à Lisbonne. Il propose un emprunt d'un million sterling pour la conversion de la dette étrangère, et il a eu, à ce sujet, une entrevue avec les ministres.

"Les élections municipales ont produit une assez grande agitation dans le pays, mais la tranquillité n'en a été troublée nulle part d'une manière sérieuse.

"Le 26 de ce mois, les Miguelistes ont célébré avec enthousiasme l'anniversaire de la naissance de leur roi, et le gouvernement ne s'est pas opposé à cette manifestation.

"Les nouvelles de Gibraltar sont du 27 octobre. Le 26, à la suite des dépêches envoyées par M. Hay, le chargé d'affaires anglais à Maroc, le *Janus* est parti pour Tanger et l'*Arrogant* pour Mogador.

"Les Maures avaient d'abord refusé de laisser partir de Mogador le consul français, ils ont fini par y consentir.

"Le choléra fait de grands ravages sur la côte d'Afrique; il meurt beaucoup de monde à Oran."

FALLECIMIENTO.—Ayer a las 5 de la mañana falleció Don ULPIANO COBO, á la edad de 29 años, natural del valle de Carriedo, provincia de Santander (España). Sus funerales se celebrarán hoy á las 9 1/2 de la mañana, á cuya hora saldrá el carro fúnebre de la casa mortuoria esquina de las calles de Rampart y Toulouse. Se invita á sus amigos y conocidos asistan al entierro.

Décédé hier à 5 heures du matin, Don ULPIANO COBO, à l'âge de 29 ans, natif du valle de Carriedo, province de Santander (Espagne). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à 9 heures et demie. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Rempart et Toulouse.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI SOIR, 4 DÉCEMBRE 1849.

Les ventes de coton effectuées hier ont été plus considérables que nous ne l'avions rapporté; elles s'élèvent à 7,000 balles. Aujourd'hui la demande a été très animée et 9,000 balles ont changé de mains à des prix très pleins.

Il a été vendu 650 boucauts de sucre aux prix d'hier. 900 barils de mélasse ont été vendus à 30 1/2 cts le gallon.

Le marché à la farine n'a pas varié—Environ 6,000 sacs maïs ont été vendus de 50 à 53 cents boisseau.

Les provisions sont en bonnes demandes, mais la faiblesse de l'approvisionnement a retenu les opérations. Les prix sont les mêmes.

Le change n'a pas varié.

HAVRE, 7 novembre 1849.—Le rapport suivant embrasse les transactions du 31 au 6 courant inclus.

COTON—Les nouvelles favorables apportées des Etats-Unis par le steamer *Canada* nous parvinrent mardi 30 octobre, trop tard pour qu'il nous fut possible de rendre compte de l'influence qu'elles avaient exercée sur notre marché. Les avis de ce steamer ont relevé le marché de Liverpool, qui avait baissé, et à l'annonce de l'état peu prospère des affaires de l'Inde, et ont par contre amélioré celles de notre place. Mercredi 3,600 balles changèrent de mains à une hausse de 1 f. sur les qualités très ordinaires. Les jours suivants une dépêche nous ayant annoncé que le marché au coton de Liverpool était devenu lourd, les prix perdirent un peu de leur fermeté sur le nôtre; cependant hier et aujourd'hui les cours sont redevenus fermes aux cotes données ci-dessous. Les ventes de la semaine ont été de 5,300 balles et les importations de 3,677; le stock en mains est de 87,434 balles dont 83,300 des Etats-Unis.

Ventes effectuées:

3006 balles	Nouvelle-Orléans,	fr. 78 @ 102
741 do	Mobile,	[illegible] @ 97 50
1,556 do	Georgie,	[illegible] @ 99

Prix du coton des Etats-Unis—Classification du Havre.

	t. bon	bon	t. ord	ord.	b. or	pt. cou
N-Orl.	79	87	95	[illegible]	100	106
Mobile,	79	87	95	97	100	—
Georgie,	79	86	94	96	99	—

Havre, 8 novembre 1849.

Nous avons reçu hier par l'*Hermann*, des dates de New-York jusqu'au 20 octobre, et aujourd'hui par le *Caledonia* jusqu'au 24.

Hier le marché s'était élevé d'une manière très lourde, et ce matin il avait une tendance marquée vers la baisse, mais une dépêche télégraphique annonçant que 80,000 balles avaient été vendues sur le marché de Liverpool à une hausse de 1/8 d. a donné courage à la spéculation et dans quelques heures 3,500 balles changèrent de mains à une hausse de 1 fr. sur les qualités inférieures.

Foire au bénéfice des Veuves Indigentes.

LUNDI SOIR, 10 COURANT ET SOIRÉES SUIVANTES,

A LA SALLE DE BAL ST LOUIS.

LES dames de la Providence informent les habitants de la Nouvelle-Orléans, que lundi soir, 10 courant, et tous les soirs, pendant la semaine, une foire sera ouverte à la Bourse St-Louis. Les bénéfices de la dite foire seront affectés à l'établissement d'une maison de secours pour les veuves indigentes de tous les pays et de toutes les religions. 5déc

☞ Le brick PRESTO, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la rue Dumaine; les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires respectifs.

Le capitaine et le consignataire du brick norvégien Presto, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage dudit brick.

3déc—6f G. M. LUCAS, 30, Bienville.

GRENADIERS GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION!

VOUS êtes invités à vous réunir au bureau du lieutenant Derbès, rue Condé, No. 56, vendredi prochain, 7 du courant, à 7 heures du soir, pour affaires importantes.

PLUSIEURS GARDES D'ORLÉANS.

4 déc—3f

Couvertures.

25 Balles couvertures de laine de 2 à 10 points; couvertures pour enfants et flanelles unies et croisées, à vendre par F. HONOLD,

4 déc—6 84 rue Royale

EN débarquement du navire Memphis, et à vendre par le soussigné, 100 liv. [illegible] en feuilles (fort); 100 liv. vif-argent; 10 barils camphre; 10 barils bois jaune; 10 barriques soda; 10 barriques potasse; 5 barils bois Brésil; 100 liv antimoine; 5 c essence d'anis étoilée; 14 barils sel d'Epsom; 5 do camphre.

P. CUSACHS,

4déc coin des rues St-Philippe & Condé

EN magasin et à vendre—5 barques graine de lin; 15 barils alcohol 36 de huile de lin; 12 barils essence de térébenthine, par

P. CUSACHS,

4déc coin St-Philippe & Condé

BROSSES—Une caisse de 12 douzaines brosses, première choix, à vendre par

P. CUSACHS,

4déc coin St-Philippe & Condé

COUVERTURES FRANÇAISES.—En débarquement du brick Caroline, de Marseille, 3 balles couvertures de 3 [illegible] à vendre par [illegible]

1 oct [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamer Gen Hamer, Boardman, pr Pensacola.
Steamer Mobile, Sutton, pr Mobile.
Barque Mary Parker, Auld, pr Galveston.
Virginia, Bosch, pr Norfolk.
Goelette Mary Emeline, Lovett, pr Savannah.
Maria, Johnson, pr Pensacola.
Mary Ellen, Seymour, pr Matanzas.
Pascagoula, Burns, pr Mobile.

—ARRIVÉS.—

Barque Roanoke, Kelly, de Baltimore.
Mississippi, Hearict, de Boston.
Brick Selena, Carcaleon, de la Havane.
Goelette Hornet, Gammon, de Branco Santiago.
P M Sears, Bodfish, de Matagorda.

—STEAMERS—

Winfield Scott, Devinney, de Cincinnati.
Patrick Henry, Crosley, de White River
Elisha, Landry, de Bâton Rouge.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Auna, Hinkley, de Washington.
Gen Hamer, Boardman, de Pensacola.
Oregon, Hiera, de Mobile
Alton, Paison, de St Louis.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 26 novembre.—Arrivé, navire Atlantic, Prince, de la Nouvelle Orléans; navires Vicksburg, do,—parti, Toronto, Parker, pour la Nlle-Orléans,—expédié, John Castle, Rayner, pour la Nlle-Orléans.

Ports Etrangers

Arrivé de la Nouvelle Orléans à Livourne, 24 Isaac Allerton; à Bordeaux, 27, [illegible]; à Gravesend, 2, Ontario; à Deal, 8, J C Calhoun; à Liverpool, 8, Equity—Parti de Bremerhaven pour la Nouvelle-Orléans, 31, Ohio, Columbia et Leontine; Dublin, 3, Confidence, Queenstown, 3, Bridgetown; Liverpool, 3, Arab, Lapland, Lord Sandon, Autocrat, 8, Dalriada, 10, Zetland; Bordeaux, 5, Henriette.

Chargeant pour la Nouvelle Orléans, navires Tay, City of Lincoln, Transit, Cambria, Warbler, Virginia, Thames, Eliza Keith, Lady Constable, [illegible] et Atalé; navire Edinburgh, do, pour la Mobile.

Expédié de Liverpool pour la Nlle-Orléans—navires Harkaway et Zetland, parti, Sea, Dalriada, Kelly.

Chargeant à Clyde—navires New-York Packet et Bessorie, pour la Nlle Orléans.

Londres, 8 nov—Expédié sur lest, Ann Rankin, Greek, pour la Nlle Orléans—3, Ontario, Wilmer, pour la Nlle Orléans.

Gibraltar, 23 octobre—Expédié, Gen Veazie, Mabey, pour la Nouvelle-Orléans

Flushing Roads, 29 octobre—Parti, Princeton, Reed pour la Nlle-Orléans, Comte de Flandre, De Jager, do.

Deal, 6 novembre—Arrivé, Montrose, Hugh, de Londres, pour la Nlle-Orléans, John Calhoun, de la Nlle Orléans, pour Anvers.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Canada, pour New-York .... le 17 Novembre

D'AMÉRIQUE.

Canada, de New-York .... le 12 Décembre

GRAND RABAIS.

SOIERIES, SCHALS, CACHEMIRES.

MOUSSELINES laines, manteaux mérinos français, visites, mantilles, paletots, et 9,000 pièces de marchandises d'automne et d'hiver, réduites de vingt pour cent, à vendre par

THOMAS BRADY,

5 déc 22 rue Chartres

A VENDRE.

Pour Cause de Départ pour Europe.

Un superbe assortiment de BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, HORLOGERIE, [illegible]

A LOUER ou à VENDRE—Deux maisons nouvellement réparées et peintes, situées dans la rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St. Anne, portant les numéros 235 et 237. S'adresser au numéro 26, rue Natchez. 5déc

LABORDE & XIQUES ont transporté leur magasin No. 3, rue Front, entre les rues Canal et Common, vis à vis le débarcadère des bateaux à vapeur, [illegible]

CIGARES—150 [illegible] cigares [illegible] en débarquement du brick Selena, de la Havane, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5 déc 31, rue du Front.

SUCRE—50 caisses sucre jaune de la Havane, en débarquement du brick [illegible], à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5 déc 31, rue du Front.

VENANT d'arriver de Bordeaux par le navire Massachussetts,
en barriques vin rouge [illegible],
50 caisses do St Estèphe,
100 do vin blanc Sauterne,
6 demi-barils sardines
A vendre par FDO DE FUENTES & CO.,
5 déc 22, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam:

MOSELLE,	5 caisses	vin	Winningen 1846.
do	5	do	do Braunsberg
do	5	do	do Scharzberg 1842
HOCK	5	do	do Erbach 1846.
do	5	do	do Charlachberg 1842
do	5	do	do Marcobrunn 1834
do	5	do	do Johannesberg do
do	5	do	de Sparkling Moselle 1834.
do			Sparkling [illegible], à vendre par

A. DELAMARE,

5 déc 96, rue St Louis.

PATATES—450 barils [illegible] en bon ordre.
MAÏS—150 sacs prime en magasin.
FOIN—400 balles prime de l'Est à vendre par

E. CHAPMAN,

5 déc 52, rue Tchoupitoulas.

CHAUX—700 barils chaux de Thomaston à vendre par

E. CHAPMAN,

3 déc 52, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES pour le Mexique, ayant droit au drawback:
10 caisses foulards coton imprimés;
10 do madras;
10 do bandes bleu et rose, à vendre par
5 déc H DE GOER & RIFFLARD.

COUVERTURES de [illegible]—45 balles en débarquement du navire Lagrange, 46 do do de [illegible], à vendre à prix réduit, par
5 déc H DE GOER & RIFFLARD.

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.

N. BRADNER SMITH,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

No 89, rue Gravier (au Premier.)

OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Schalls blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Do unis do do do 8/4.
Do blancs do do brodés, orange, écarlate, bleu, vert, &c.
Schalls levantine en couleur et à dessins, 8/4.
Do barege brodé, 8/4.
Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4.

ECHARPES, crêpe de Canton, brodés et damassés—Gants en chevreau—Cravates en soie, noires—Mouchoirs brodés—Foulards de soie, petits dessins—Rubans satin blanc brodés extra riche—Satin damassé, rose, blanc, bleu—Indiennes claires et brunes, coton écru, do blanc, chemises à raies, jeans à raies, mexicain à carreaux et à raies, coiffes à rayes de fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Cambrics, Chambray, denime à raies, toile d'Agnon, colombiens à raies, foulards assortis. 15nov—30f

Aux Constructeurs de Machines, Ingénieurs et Plombiers.

J. W. METCALF, manufacturier à New-York, vient d'ouvrir un magasin au No 41, rue Poydras, encoignure [illegible], où il aura toujours en main un grand assortiment des articles suivants:
Robinets à levier (dit Bibb),
Robinets à vapeur, avec connection simple et double,
Robinets à jauger.
Do do du Mississipi,
Robinets doubles (dits [illegible]) de 1 à 2 pouces pour les sucreries et distilleries.
Robinets à huile et récipients à huile,
Robinets cylindriques,
Robinets pour mettre les liquides en bouteilles, vin, bière, etc.
Le plus grand assortiment du Sud et de l'Ouest comprenant robinets à levier, dits Bibb et robinets de tout genre et convenables pour les plombiers.
23 nov—30f c&c

Graines pour Jardins, Fermes et Parterres—Récolte de 1849.

ON trouve chez le soussigné toute espèce de graines, de la meilleure qualité, fraîches et d'importation directe, en boîtes assorties pour plantations, à la livre et au boisseau pour marchands, à la douzaine, centaine ou millier pour de [illegible].

Aussi—Plantes et arbustes de toute espèce, à meilleur marché que partout ailleurs.

Magasin, No. 20, rue du Canal, près la Levée.

WM DINN,

5nov Agent

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—214 caisses actuellement en déchargement des navires Suffolk et Emerson, à vendre par

G. W. DUNBAR,

21nov 26, rue Douane.

AGENCE DE TABAC DES MANUFACTURES DE LA VIRGINIE—3,000 colis tabac des manufactures de la Virginie, comprenant toutes les variétés et grades de livres, 5 a. et 8s., que nous offrons au commerce au plus bas prix et aux conditions les plus favorables. Nous recevrons par tous les arrivages de la Virginie, de nouvelles consignations.

Nos marques sont en partie comme suit:

Hobson John, Creole,	McEary & McCulloch, ex
do do Magnolia;	F. Robinson, extra;
Bosher Peyton;	I. Thomas, unique;
do Picayune;	do impérial;
W. L. Sanders, extra;	N. T. Sydnor, extra;
J. J. Saunders, do	Wingfield, 5s. et 8s. do

Et différentes autres marques de tabac fin et à bas prix.

23nov—30 GEO. WINGFIELD & Co, 85, rue Gravier

CHANGEMENT DE DOMICILE.—La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu et la vie, est transporté du No 94, rue Gravier, au No 89, rue du Camp. Elle fait des assurances sur la vie des personnes blanches et des nègres, au taux établi par la Direction. 17 nov—30f

J. MENARD,

Rue de la Vieille-Levée, No 161, entre Quartier et Hôpital.

GRAINES DE JARDINAGE.

REÇU par les navires Brunswick et Oregon, un grand assortiment de graines potagères, oignons et griffes de fleur. La récolte de graines est faite spécialement pour le soussigné, elle est cette année très abondante, ce qui permet de vendre en gros, à très bas prix, et en détail, au prix les plus modérés. 8 nov

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin.
Leçons en ville.

Rue Royale, 202. 10oct—1mg

VINS—8 quarts de barriques Porto supérieur, [illegible] de la Compagnie du Douro, Oporto, [illegible] McDOWELL & [illegible]

5 nov [illegible]

Avis au Public.

Les soussignés informent respectueusement les dames et messieurs de cette ville, que la société du MAGASIN ROUGE de CHAUSSURES A LA MODE située à l'encoignure nord des rues St-Pierre et Bourbon, a été dissoute, par contrat notarié, le 19 novembre dernier; et que L. AVELINE n'a plus, depuis cette époque, aucun intérêt dans la dite société. En conséquence, tous ceux qui ont quelques affaires avec cette ancienne raison, sont prévenus que les soussignés sont seuls chargés de la liquidation.

Désormais cette maison commerciale sera conduite sous la raison de M. F. NORWOOD & Co. [illegible] de la première association, lesquels propriétaires profitent de cette circonstance pour annoncer aux habitans de la Nouvelle Orléans et des campagnes, qu'ils auront constamment en magasin les plus élégants assortiments de CHAUSSURES qui aient, jusqu'à ce jour, été offerts en vente, et à des prix modérés. MM F. NORWOOD & Co. s'étant procuré le meilleur coupeur en fait de chaussures et d'excellents ouvriers, sont toujours prêts à confectionner dans les goûts les plus modernes et avec promptitude, toutes les commandes qui pourraient leur être faites, soit pour dames, hommes, demoiselles et enfants; et toujours d'accord avec le désir des personnes qui leur feront l'honneur de leur accorder leur patronage, ils se feront un devoir de mériter leur confiance par l'empressement et le zèle qu'ils mettront à répondre à leurs demandes. En même temps de faire savoir à leurs pratiques que toutes les chaussures achetées dans leur établissement seront raccommodées gratis.

M. F. NORWOOD,

4 déc—3 LY. BAUDIN.

Changement de Domicile.

L. AVELINE, FABRICANT ET MARCHAND DE CHAUSSURES, présentement 18, rue Bourbon, encoignure sud de la rue St-Pierre, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la ville et de la campagne, que la société pour l'exploitation du magasin de chaussures connu sous le nom de Magasin Rouge, sous la raison L. AVELINE & Co., existant entre lui et MADAME MARIE FRANÇOISE NORWOOD, ayant été dissoute le 19 courant par acte devant M. [illegible] notaire, la dite dame Marie Françoise Norwood reste chargée de toutes affaires d'intérêt concernant la dissolution.

Le soussigné profite du présent pour annoncer respectueusement aux habitans de cette ville qu'il vient de transférer sa fabrique de chaussures pour dames, messieurs et enfants rue Bourbon, 18, encoignure sud de la rue St Pierre, ancienne maison A. Perrault.

Ayant déjà depuis plusieurs années obtenu le bienveillant patronage du public tant dans son ancien établissement rue Royale, 139 que dans le Magasin Rouge où il était spécialement chargé de la direction de la fabrique, il espère par les qualités supérieures et l'élégance des marchandises qu'il fabriquera ainsi que le zèle et la ponctualité qu'il mettra à exécuter les ordres qui lui seront confiés continuer de mériter l'approbation et les encouragements qui lui ont été donnés jusqu'à ce jour.

5 déc—3 L. AVELINE.

Fabrique de Moutarde créole Louisianaise.

(*La seule permanente depuis* 1833;)

RUE ST-LOUIS, No. 146.

LE soussigné informe sa nombreuse clientèle, et le public en général, qu'ayant augmenté son matériel de manutention, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront adressés de la ville, de la campagne, ou du dehors.

Les personnes tenant restaurant, pension ou grocerie, trouveront des conditions libérales en s'adressant à sa fabrique. Il recommande plus que jamais, à tous ceux qui ont l'intention de consommer de ses produits [illegible] de faire attention à son cachet [illegible] portant *Moutarde créole* et à son étiquette verte surmontée d'un aigle.

Le soussigné fait savoir également qu'ayant chez lui un des premiers manipulateurs-parfumeur de France, il fabrique tous les objets de PARFUMERIE, et savons de toilette, aux prix de Paris.

On prépare aussi et consciencieusement, les principaux MEDICAMENTS d'après F. V. RASPAIL.

Un atelier de LITHOGRAPHIE pourvu de bons dessinateurs, écrivains et pressiers, est joint à l'établissement où sera exécuté avec soin, célérité, et à des prix modérés, tous les ouvrages généralement quelconques qui ressortent de cet art.

L. EVEN.

N. B.—Un homme sobre et bien recommandé trouvera un emploi avantageux pour colporter les produits de la fabrique. 3 déc—a

PERDU OU EGARÉ.

UN billet de la somme de $488. 96 tiré par Henry Mirbrecht à l'ordre et endossé par A. Noel, par son fondé de pouvoir A. Parge, daté du 1er décembre 1849, payable à 60 jours de date. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté.

A NOEL, 47, rue Royale,

4 déc—3 entre Douane et Bienville.

NOUVEAUTÉS DE PARIS

Vente au-dessous du prix coûtant.

Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, Cachemires d'Ecosse, Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots &c. &c.

Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme Vincent vendra toutes ses marchandises au dessous du prix coûtant.

Rue Royale, encoignure Conti. 4déc

X. LAMBERT, marchand, No. 62 rue des Magasins, a constamment en main un assortiment de vins, liqueurs, cordiaux, fruits à l'eau-de-vie, qu'il offre à vendre à des prix modérés. 4 déc—1m

Soieries et Cachemires.

REÇU par les derniers arrivages, les articles suivants:

SOIERIES EN COULEUR.

Pout de soie glacé uni—Gros Graine, de toutes couleurs.
Pout de soie à raies—Satin à la Reine, uni,
Do do broché, Do do broché,
Do do damassé, Armures de toutes nuances,
Isabelle, nouveau genre—Gros de Naples fantaisie,
Gros de Naples, couleur fantaisie—Faille et moires Florence, Marcelines.

SOIERIES NOIRES.

Gros Grain damassé, Levantine uni,
Do do à raies et carreaux, Pout cotte uni,
Do do brochés et unis, Italien do,
Satin à la Reine, Serges,

CACHEMIRES.

Couleurs claires unies, noirs do, do à la mode, à carreaux do, brochés de toutes couleurs, Barèges unis et à dessins, cachemires d'Ecosse, Bombazine de toutes les couleurs, alpacas do do.

Aussi—Mouchoirs batiste, cols do, manchettes do, manteaux, schals, valenciennes, bandes brodées, voilettes, gants, manteaux de lin.

Ces marchandises étant toutes d'importation directe peuvent être vendues à des prix libéraux.

D. H. HOLMES,

3 déc Rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

Marchandises par Colis.

GAMBLE & BOYLE,

9, RUE BIENVILLE,

VIENNENT de recevoir par les navires Bertha, Susan Lord, Carnatic et Jos Badger de Liverpool, un assortiment complet des marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre à des conditions libérales—
Impériales 4/4.
Platilles 4/4 et 7/8.
Toiles de Russie pour draps de lits.
Linons Victoria et Bishop.
Lacets en fil.
Casimir laine, fantaisie
do noirs, bleus et fantaisie.
Damassés 7/4
Nappes et serviettes damassées en fil, article supérieur.
Coton en bobines, mouchoirs, lastings etc., et plusieurs autres marchandises convenables pour les marchés américains et mexicains. 3 déc—6

No. 180, rue de Chartres,

JULES BOISSE & PINAUD, Coiffeurs,

Successeurs de L. CHABBAL,

ONT l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, do coton, chemises en cachemire, mérinos et flanelle, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin.

Fabrique de postiches, perruques, toupets, CACHE-FOLIES, NATTES, BANDEAUX, FRISETTES. Leçons de coiffure.

Salon pour la coupe des cheveux, au premier.

24 nov—1m

M. DEVRIÈS,

PREMIER prix du Conservatoire de Bruxelles et élève des maîtres célèbres Bordogni et Geraldi, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera des leçons de chants français, italien et allemand aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

S'adresser à M. DEVRIÈS,

Rue Bourbon, encoignure St Pierre, au Premier.

30nov—1m

PENSION BOURGEOISE dans une famille créole—Deux ou trois familles et quelques Messieurs trouveront des appartements très convenables en s'adressant au No. 40, rue Dauphine. 30nov—1m

LEÇONS DE GUITARE.

F. KIRCHNER, chez M. Meyer,

No. 3, rue du Camp, ou 44, rue Royale.

F. KIRCHNER, professeur de Guitare, offre ses services aux dames et messieurs de la ville, qui désireraient apprendre cet instrument. Par sa méthode on peut, en peu de temps devenir un guitariste habile. 30nov—1m

NAVIRE Massachussetts de Bordeaux—72 futailles cognac 1re et 4me preuves, de différents âges, de la marque Pinet Castillon & Co.
25 caisses fruits au naturel

THOMAS PINET & Co.

4déc 123, rue Royale.

NAVIRE Buena Vista, du Havre—25 paniers Champagne supérieur.

THOMAS PINET & Co.

4déc 123, rue Royale

Rare occasion.

REÇU par le navire Ferrière, du Havre, 1 caisse cachemire brodé grande nouveauté, à vendre à 25 cents la yarde, par

U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge,

29 nov entre les deux marchés, sur la levée

Damassé—Damassé.

ETOFFES damassées pour rideaux, nuances et couleurs assorties, article supérieur à 35 cents la yarde, chez

U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge,

29 nov entre les deux marchés, sur la Levée

EN débarquement du navire Massachussetts, de Bordeaux,
10 barriques Château St Corbian 1848.
10 do St Julien Médoc 1844.
10 do St Emilion 1re côtes, 1846.
20 do Listrac Médoc.
12 do St Estèphe Médoc.
5 do Graves Blanquefort.
5 do Cantenac Médoc.
27 barils vin blanc Haut Sauterne.
3 1/2 pipes vieille eau de vie H. Sutton 1831.
A vendre par B. TALAMON,
4déc 103, rue Royale.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires William et Buena Vista, du Havre, et à vendre par le soussigné,
1 caisse taffetas noir et couleur, No 1 1/2 @ 9,
1 do dentelle blanche brodée fil,
1 do fleurs artificielles,
2 do cotonnade légère,
2 do rubans Gros de Naples, façonnés,
1 do Gros de Naples, glacé, et modes,
[illegible]

[illegible] 69, rue Canal en face de la Balance [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI 6 Décembre 1849

La première représentation de

LA JUIVE.

Grand opéra en 5 actes, musique d'Halevy

☞ On commencera à 6½ heures.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire.

WHITLOCK, directeur.

N B—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

WHITE-HALL,

No. 44, RUE ST-LOUIS,

SALON D'HUITRES, CAFÉ, &c., &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huitres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle Orléans.

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la bar seront toujours du meilleur choix. Nous [illegible] et nous tâcherons d'en faire un lieu de réunion très agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des artistes de premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.

Nous n'emploierons que des garçons de salle polis et prévenants. Un cuisinier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si son concours nous est acquis, nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au luxe, au bien-être et à l'élégance dont nous nous proposons d'entourer les personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites.

24 nov☞ S. VIOSCA & Co.

SALLE DE BAL D'ORLEANS.

A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant immédiatement à

COURVOISIER & Co,

27nov enc Royale et Orléans

FASHIONABLE STORE.

Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU, de retour de France, a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de ses riches nouveautés choisies par lui pendant son séjour à Paris, et reçues par les navires The Wright et Créole du Havre. Il appelle particulièrement l'attention de ses amis et des connaisseurs, sur ses habits confectionnés qui surpassent tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. [illegible] mieux assortis et des plus variés, et tout en qualité extra supérieure.

Paletots edredon, nouvelle étoffe, diverses couleurs
Habits, drap noir extra fin,
Redingottes do do,
Do do couleurs do, do do,
Paletots de castor, do do,
Do do pilote, do do,
Do do sacs edredon, diverses couleurs
Manteaux du bleu imperméables,
Gilets satin noir, do armure unies, à fleurs carreaux,
Gilets soie couleurs variées, différents genres,
Do velours riches, avec broderies
Do peluches façon cachemire
Do casimir noir brodé, nouveau genre.
Do cachemire, couleurs assorties

DRAPS, CASIMIRS, et articles pour gilets

Drap noir cedan extra-fin
Do bleu republicain do,
Do de Paris do,
Do vif do,
Do de France do,
Do bronze doré do,
Do do olive do,
Do do Albert do,
Do do [illegible] do,
Drap bronze armandine extra fin
Do do Amelie do,
Do do oreilles d'ours do,
Do do olive do,
Do vert bouteille do,
Do do clair do,
Do do émeraude do,
Do do foncé do,
Do do pêcheur do,
Do do invisible do,
Casimirs noirs, unis et façonnés,
Do couleurs, do à raies et carreaux,
Satin noir, do blanc, lamé, [illegible] soirées et mariés. Velours riches, [illegible] velours épinglé façon cachemire. [illegible] en couleurs, unies, à fleurs et à carreaux de satin pour gilets habillés.

Un assortiment de chemises, cravates [illegible]

Il ne sera rien épargné pour être agréable à ceux qui lui ont donné des ordres pour être exécutés à Paris sont prévenues que tout est prêt pour leur être délivré.

J. DUCOURNAU,

30 oct—3m Enc. St Charles & Commune.

SOIERIES NOUVELLES.

M. E. HAGGERTY & FRÈRES, 88, rue du Canal, invitent les dames de la ville à visiter leur bel assortiment de Nouveautés à la dernière mode et venant d'arriver de France par le navire Brunswick.

Soie noire.

Gros du Rhin de 3/4 à 1 3/4 de largeur, pout de soie, gros de naples et lustre brillant, satin levantine, barathea royal et armures, riche satin à carreaux et pekins à raies, extra riches, satin damassé, pout de soie moiré et à dessins.

Soieries couleur.

Pout de soie changeante, unis, à raies et à carreaux do do do petites raies p. enfants; do do do armures et satin de Reine, Levantine changeante à raies et satin de Chine, Riche brocard et satin broché, nouveaux genres, Foulards imprimés, [illegible]; Foulards à carreaux; Tartans et gala à carreaux;

Fine noce unis, à carreaux et couleur changeante.

Ces soieries ayant été choisies avec beaucoup de soin et achetées avant la dernière hausse qui a eu lieu sur les marchandises françaises, nous offrent la possibilité de les vendre au dessous des prix courants de la ville.

Quelques cartons de cols en mousselines et en dentelle brodés, venant d'arriver et à vendre à bas prix.

Une consignation de schals de crêpe de Chine, blancs, unis, damassés et brodés, à vendre à moitié du prix ordinaire.

M. E. HAGGERTY & BRO., 88, rue Canal, Importateurs de Marchandises Françaises et marchandises sèches en général. 18nov—1m

CHARBON.

ATTENDU le prix élevé de la commission pour la collection des comptes, nous soussignés MARCHANDS DE CHARBON à la Nouvelle-Orléans, informons le public qu'à dater de ce jour nous ne livrerons du charbon que lorsqu'il aura été payé comptant et d'avance.

S. W. Thompson & Co.,	A. L. Kennedy,
J. C. Sisson,	A. [illegible],
Mortimer Turner,	D. P. [illegible],
W. D. Veaux,	J. C. [illegible],
McRean Willard & Co.,	John O. Ball,
Wills, Nenick & Co.,	John Wolf,
	M. Wilder.

3 nov—1m Mpe.

SUCCESSION DE PIERRE BRAQUET.

TOUTES personnes intéressées sont prévenues que le soussigné a été nommé curateur de la succession de feu Pierre Braquet. Les personnes qui doivent à la dite succession sont invitées de payer immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de les présenter avec les titres, [illegible] du tableau

MARCELLIN GILLIS, curateur.

Trinité, La. 16 novembre 1849 23nov—4tpa

LA Société qui existait entre MM. B. [illegible] et S. R. Closterman et J. B. Lacoste, a été dissoute par convention mutuelle, suivant acte du 23 novembre courant, devant A. Ducatel, notaire en cette ville.

MM. B. [illegible] et J. B. H. Closterman continueront le même genre d'affaires sous la raison B. [illegible] & Co. 28nov—10f

SOCIÉTÉ—P. F. Comer informe le public qu'il a pris pour associé [illegible] et qu'ils continueront les affaires sous la raison

27 nov P. F. COMER & Co.

POUR le Marché Mexicain.—Jaconets, platilles, Britannias, Bareges de fantaisie, Echarpes en crêpe, schalls brodés, Coton Lawrence, do. Ainsi qu'un assortiment général d'articles convenables pour le marché mexicain, à vendre à très bas prix, par

P. F. COMER & CO.,

27 nov Coin Bienville et Chartres.

A VENDRE une fabrique d'Eau de Seltz et Limonade Gazeuse. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—☞

A VENDRE OU A LOUER.—Une mulâtresse américaine âgée de 25 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et quelque peu couturière, elle est présentement malade. S'adresser à

P. F. COMER & Co. encoignure Bienville et Chartres

27 nov

CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne, à bord du navire [illegible], à vendre par

COURVOISIER & Co.

27nov enc Royale et Orléans

FRUITS AU JUS—75 caisses fruits au jus, en grandes et demi-bouteilles, à vendre par

COURVOISIER & CO,

27nov enc Royale & Orléans

Ouverture de Marchandises d'Hiver.

MESSIEURS E. VALMONT & CO., No 38, rue du Canal, Nlle-Orléans, ont récemment ouvert et continuent à recevoir par tous les navires venant d'Europe, un magnifique assortiment de soieries, velours, [illegible], toiles et broderies, cachemires à la reine, unis et imprimés, nouvelles modes, broderies, dentelle noire et blanche, voiles, mouchoirs et cravates fantaisie, en toile de linon et batiste blanc, à vignettes, brochées, etc., [illegible] châles, écharpes, manteaux, [illegible] qui seront vendus à des prix très bas.

Couvertures françaises.

[illegible]

E. VALMONT & CO., [illegible] rue du Canal.

[illegible] McDONNELL & [illegible], [illegible] rue Gravier.